



CYCLO-RANDONNEURS MURETAINS



Le
délégué sécurité du club



CYCLO-RANDONNEURS MURETAINS



La sécurité en général



Le délégué
sécurité n'est
pas le
gendarme du
club !



Indispensable



CYCLO-RANDONNEURS MURETAINS



Les accidents en 2023

Pour l'année 2023, le club a enregistré
4 accidents de cyclos.

Michel SUDRE

Bernard MONTFERRAN

Gérard RIVIERE

Jean-Luc MARTINET



CYCLO-RANDONNEURS MURETAINS



Les allures et moyennes des groupes

L'allure moyenne n'est pas la vitesse moyenne roulée, c'est la vitesse moyenne depuis le départ jusqu'à l'arrivée..

Groupe **C** : allure moyenne de **20 à 23 km/h**

Groupe **B2** : allure moyenne de **22 à 24 km/h**

Groupe **B1** : allure moyenne de **23 à 25 km/h**

Groupe **A** : allure moyenne à **> 25 km/h**



CYCLO-RANDONNEURS MURETAINS



Mémorandum sécurité





CYCLO-RANDONNEURS MURETAINS



Mémoire de sécurité

Le délégué sécurité (responsabilité)

En aucun cas, sa responsabilité personnelle n'est, et ne sera, mise en cause lors d'un litige ou d'un accident dans le cadre de sa fonction, sauf s'il est lui-même auteur ou victime d'un accident.

Il se doit néanmoins, sous la responsabilité de son président de club, de respecter les textes légaux et directives fédérales mis à sa disposition.



CYCLO-RANDONNEURS MURETAINS



Mémoire de sécurité



Sa responsabilité
reste morale en fonction de la mission qu'il a bien
voulu entreprendre en sa qualité de délégué sécurité
de son club.



CYCLO-RANDONNEURS MURETAINS



Mémoire sécurité

La pratique du vélo, comme tout déplacement, implique une part de risque d'accidents.

En choisissant cette pratique, pour vos déplacements et vos loisirs, vous assumez la responsabilité de ce risque.





CYCLO-RANDONNEURS MURETAINS



Mémoire sécurité

Appréhender la SÉCURITÉ dans sa globalité

L'entretien mécanique



L'entretien mécanique

Maîtrise de l'itinéraire



L'équipement vestimentaire

Déplacement individuel et collectif





CYCLO-RANDONNEURS MURETAINS



Mémoire sécurité

Article. R 415-6.

À certaines intersections indiquées par une signalisation dite stop, tout conducteur doit marquer un temps d'arrêt à la limite de la chaussée abordée.

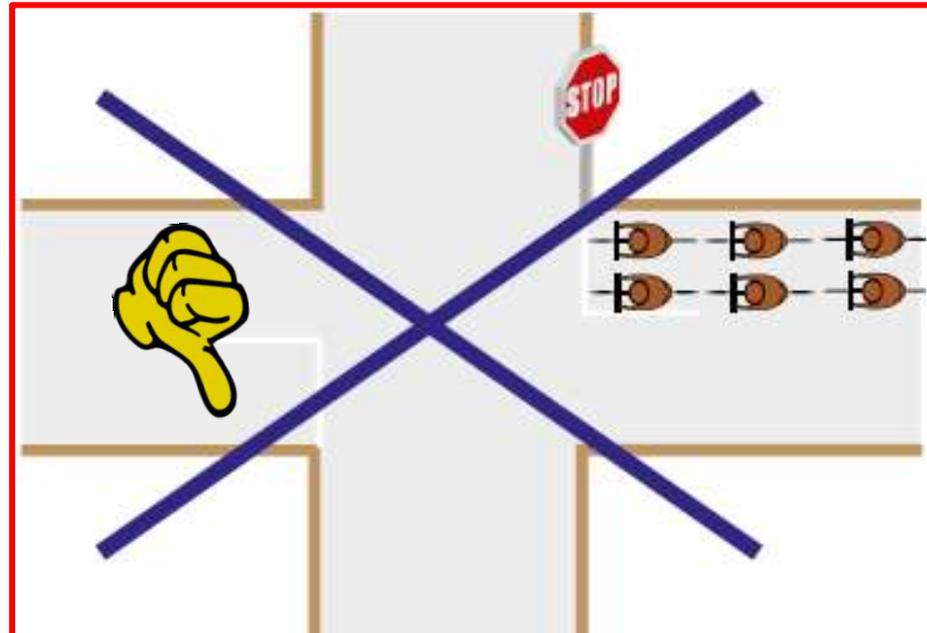
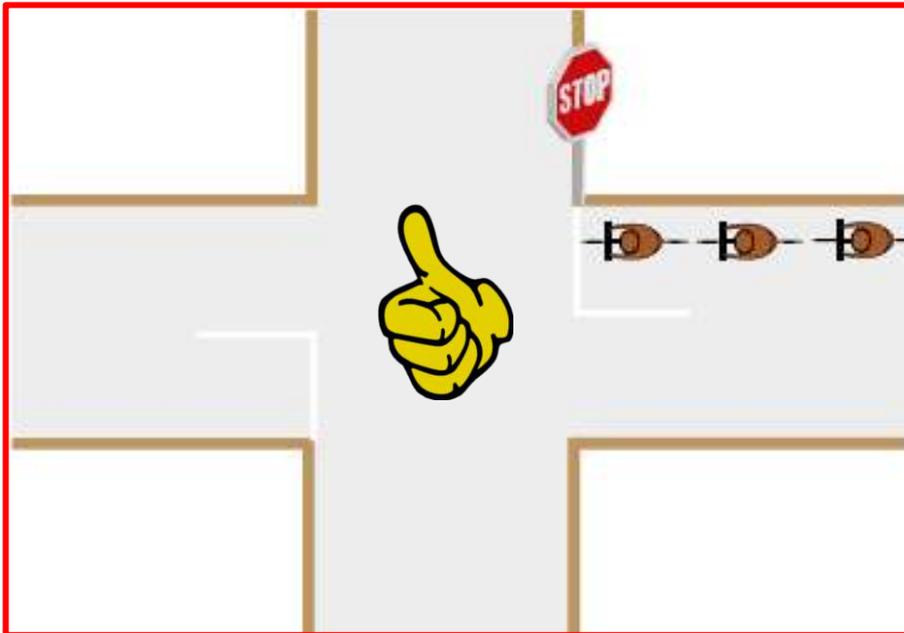
Il doit ensuite céder le passage aux véhicules circulant sur l'autre ou les autres routes et ne s'y engager qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.



CYCLO-RANDONNEURS MURETAINS



Mé morandum sécurité

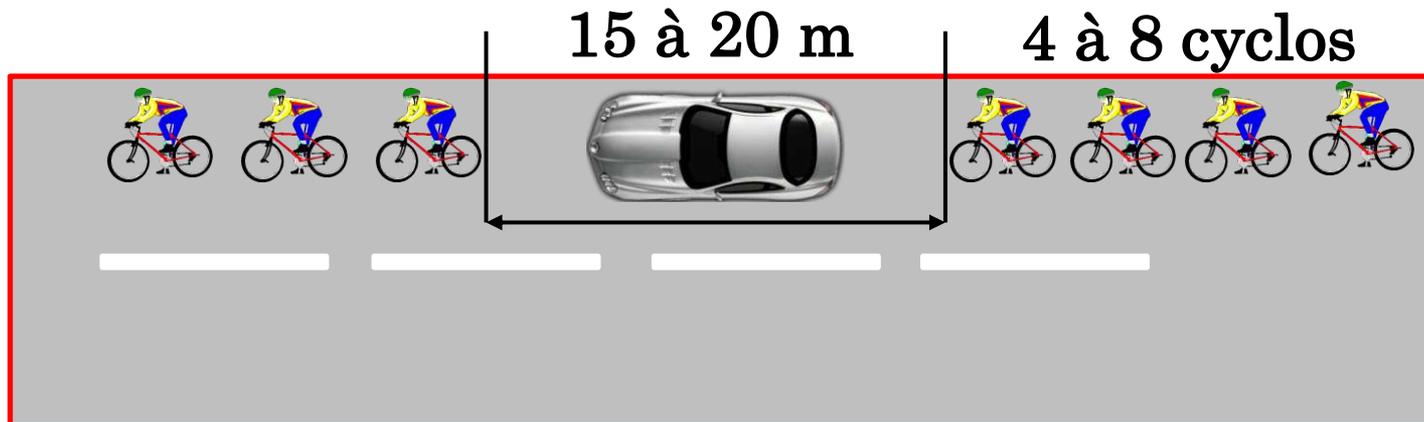




CYCLO-RANDONNEURS MURETAINS



Mémemorandum sécurité



« La bonne distance de sécurité entre chaque cycliste correspond à l'espace d'une roue... **Pensez-y !** ».



CYCLO-RANDONNEURS MURETAINS

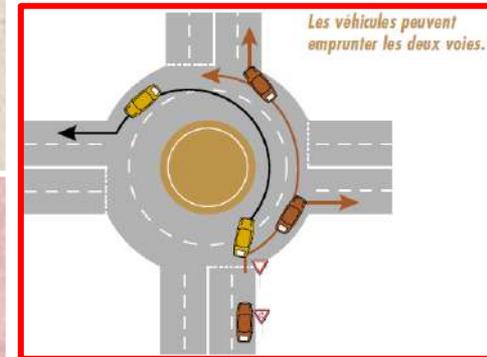


Mémoire sécurité

Carrefour giratoire

À l'approche du giratoire, regarder la signalisation, situer la direction à prendre à droite, tout droit ou à gauche.

Environ 50 m avant, se mettre en file simple, choisir le braquet et se positionner sur la voie, position qui sera conservée tout autour de l'anneau.





CYCLO-RANDONNEURS MURETAINS

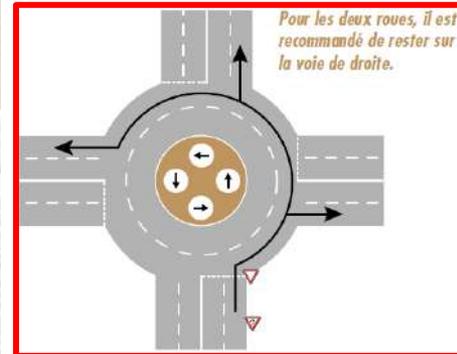


Mémoire sécurité

Carrefour giratoire

Pour rappel un bras levé ne donne pas le droit de couper la route d'un autre usager.

Dans tous les cas, il faut être particulièrement prudent et prévoyant. Une fois que l'on s'est engagé dans un giratoire, il est pratiquement impossible de faire marche arrière.





CYCLO-RANDONNEURS MURETAINS



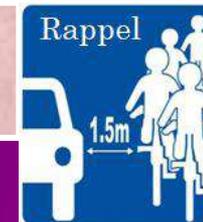
Mémemorandum sécurité

Le dépassement des cyclistes

La Fédération recommande l'utilisation de ce type de panneau et de message sécuritaire.

Le mot rappel permet d'insister sur le fait qu'il faut toujours respecter la distance de sécurité.

En agglomération 1 m sinon





CYCLO-RANDONNEURS MURETAINS



Mémoire sécurité

Demande de modification

Nous demandons, à l'instar de l'Espagne qui est un bon exemple, que les conducteurs souhaitant doubler un cycliste doivent effectuer un changement de voie complet lorsqu'il y a plus d'une voie.

Pouvoir franchir la ligne blanche pour dépasser un cycliste, à condition que la sécurité soit garantie.



CYCLO-RANDONNEURS MURETAINS



Mémoire de sécurité

Demande de modification

La fédération demande également, lorsqu'il n'y a qu'une voie de circulation dans chaque sens, de baisser la vitesse de 20 km/h à la vitesse autorisée afin de garantir la sécurité du cycliste lors de son dépassement.

Actuellement seule la distance
De 1,5 mètre (ou 1 mètre) est
obligatoire et ce n'est pas suffisant.





CYCLO-RANDONNEURS MURETAINS



Mémoire sécurité

Demande de modification de la fédération

En ce qui concerne les dépassements de cyclistes, les sanctions en Espagne en cas d'infraction aux règles sont de **6 points de pénalité.**



CYCLO-RANDONNEURS MURETAINS



Mémemorandum sécurité

La protection

L'alerte

Le dégagement d'urgence

Le saignement / Le traumatisme

La perte de connaissance (PLS)

Arrêt Cardiaque (RCP) et défibrillateur



Yves BERTOLINO
Délégué sécurité du club



CYCLO-RANDONNEURS MURETAINS



Bonne saison à tous, soyez prudent et prenez soin de vous.

Merci de votre attention !

